171238

LES NOUVEAUX ACTEURS DU PAYSAGE DE L'EAU

SYLVIE VERTONGEN
SECRETAIRE TECHNIQUE D'AQUAWAL

Ces dernières années, le secteur de l'eau a connu une profonde mutation engendrée notamment par la mise en place d'une nouvelle structure: la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui concrétise l'installation d'une gestion intégrée du cycle de l'eau en Région wallonne[1].

La mise en place de cette nouvelle entité a entraîné en parallèle une restructuration du secteur par un renforcement des activités de l'Association représentative des intérêts des opérateurs du cycle de l'eau (Association régionale wallonne de l'Eau - AQUAWAL) et par l'émergence de nouvelles structures comme la Société des Opérateurs wallons de l'Eau (SA SOWE), la Société de Gestion du Cycle de l'Eau (ANTHROPIA), l'Association des Producteurs, Distributeurs et Epurateurs d'eau des bassins Meuse-Rhin (APDE) et l'Intercommunale de Coordination et de Financement de l'Eau du Hainaut occidental (ICFE).

Une restructuration du secteur est également actuellement en cours du côté néerlandophone du pays avec le renforcement de l'Association représentative des Sociétés de production-distribution d'eau (Studie en Samenwerkingsverband Vlaams Water - SVW).

Il est à noter que la Région bruxelloise s'est récemment dotée d'une structure de représentation du secteur (Association des Eaux de Bruxelles - AQUABRU)[2].

I. LA SOCIETE PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU (SPGE)[3]

Suite au constat de l'intérêt de mettre en place une gestion intégrée du cycle de l'eau et de la nécessité d'assurer le respect des obligations européennes en matière d'épuration[4] et d'égouttage, le Gouvernement wallon a décidé la création d'une Société publique de Gestion de l'Eau sous la forme d'une société anonyme de droit public[5] dont l'objectif majeur est d'assurer, selon le principe du «***pollueur-payeur***», le coût-vérité de l'eau distribuée en Wallonie.

Les missions attribuées à la SPGE sont les suivantes:

1 Cf. anticipation de la directive cadre de l'eau qui est en phase finale d'adoption au Parlement européen et qui prévoit une gestion sur base des bassins et sous-bassins versants.

2 AQUABRU a été créée le 25.9.2000 sous la forme d'une association de fait.
Adresse: Rue aux Laines, 70 à 1000 Bruxelles - Tél.: 02 518 81 03 - Fax: 02 518 81 52 - e-mail: aquabru@cibe.be.

3 ***Adresse***: Siège administratif provisoire: Place Monseigneur Heylen, 4 à 5000 Namur - Tél.: 081 251 930-952-934-950 - Fax: 081 251 937-946-948-959 - e-mail: info@spge.be.

4 Directive du Conseil relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE - J.O. n° L135/40, 30.5.1991 et A.G.W. 8.2.2001 mod. A.G.W. 15.10.1998 portant réglementation sur la collecte des eaux urbaines résiduaires et mod. A.G.W. 25.2.1999 rel. au traitement des eaux urbaines résiduaires (M.B. 17.2.2001).

5 Décr. 15.4.1999 rel. au cycle de l'eau et instituant une Société publique de Gestion de l'Eau (M.B. 22.6.1999).

- protéger les prises d'eau potabilisable et assurer l'assainissement public de l'eau usée;
- intervenir dans les opérations qui constituent le cycle de l'eau, ainsi que promouvoir la coordination de ces opérations tout en recherchant l'optimalisation et l'harmonisation des activités du secteur en Région wallonne;
- concourir à la transparence des différents coûts qui interviennent dans le cycle de l'eau;
- réaliser des études pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés;
- accomplir des missions confiées par le Gouvernement wallon dans le secteur de l'eau et notamment telles que définies dans les statuts.

Afin de garantir le caractère public de la SPGE, le Gouvernement wallon a décidé que le capital de celle-ci se répartirait comme suit:
- 26 % moins une action détenus par le secteur privé (représenté par trois institutions financières agréées);
- et les 74 % restants détenus par:
  . un holding formé par la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) et la Société wallonne des Eaux[6] (Holding SFE: 50 % plus une action);
  . et par la Société des Opérateurs wallons de l'Eau (sa SOWE: 24 %).

En outre, le 3 février 2000, le Gouvernement wallon a approuvé le projet de contrat de gestion entre la Région wallonne et la SPGE. Ce contrat détermine les objectifs à poursuivre en matière d'assainissement public et de protection des captages, compte tenu de la politique du Gouvernement wallon en matière de gestion des eaux.

Par ailleurs, différents contrats[7] entre la SPGE, d'une part, les producteurs-distributeurs d'eau et les organismes d'épuration, d'autre part, ont été conclus.

En matière financière, le plan financier de la SPGE prévoit l'engagement de 35 milliards BEF sur la période 2000-2004 pour la collecte et l'épuration des eaux usées, les frais de fonctionnement des stations d'épuration et la participation à la réalisation d'égouts prioritaires et la protection des captages.

Par ailleurs, un Comité des Experts, ainsi qu'un Comité de Contrôle de l'Eau ont été constitués par le Gouvernement wallon[8]. L'Union des Villes et Communes de Wallonie y représente ses membres.

Le Comité des Experts[9] a pour mission de:
- rendre des avis au Conseil d'administration et au Comité de direction, soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question technique relative à la gestion de l'eau en ce compris les projets de décrets et d'arrêtés qui sont en relation avec le cycle de l'eau. Il peut notamment être invité à accomplir des études en vue d'éclairer, de promouvoir la coordination, de rechercher l'optimalisation et l'harmonisation des opérations ou des activités du cycle de l'eau;
- rendre des avis sur les questions techniques qui apparaîtraient dans un différend entre tout titulaire de prise d'eau, tout distributeur d'eau ou tout organisme d'épuration et la SPGE dans le cadre de l'exécution des contrats de service.

Le Comité de Contrôle de l'Eau[10] a quant à lui pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau en Région wallonne.

II. L'ASSOCIATION REGIONALE WALLONNE DE L'EAU (AQUAWAL)[11]

AQUAWAL est une association reconnue par le Gouvernement wallon qui a été créée le 16 janvier 1988 sous la forme d'une association sans but lucratif.

Elle regroupe les principaux producteurs-distributeurs d'eau et l'ensemble des organismes d'épuration de la Région wallonne, ainsi qu'une série de centres de recherche et d'universités.

En ce qui concerne ***le secteur de production-distribution d'eau***, il compte 21 affiliés qui couvrent par leurs activités plus de 95 % du secteur et se répartissent comme suit:

[6] Décr. 7.3.2001 portant réforme de la Société wallonne des Distributions d'Eau (M.B. 17.3.2001) qui en fait une société coopérative à responsabilité limitée.

[7] Les contrats de service SPGE/organismes d'épuration ont été conclus avec l'ensemble des organismes d'épuration de la Région wallonne en date du 29.6.2000 et, en ce qui concerne les contrats de service avec les producteurs-distributeurs d'eau, ceux-ci ont été conclus pour l'ensemble des opérateurs affiliés à AQUAWAL et sont en cours de conclusion pour le reste du secteur.

[8] A.G.W. 3.6.1999 rel. à la constitution et au fonctionnement du Comité des Experts institué à l'art. 14 du décr. 15.4. 1999 rel. au cycle de l'eau et instituant une société publique de Gestion de l'Eau (M.B. 9.9.1999). A.G.W. 3.6.1999 rel. à la constitution et au fonctionnement du Comité de contrôle institué par l'art. 16 du décr. 15.4.1999 rel. au cycle de l'eau et instituant une Société publique de Gestion de l'Eau (M.B. 9.9.1999).

[9] ***Adresse***: Rue Laoureux, 46 à 4800 Verviers - Tél.: 087 32 44 00 - Fax: 087 32 44 01 - e-mail: philippe.slegers@experts.spge.be (Président: M. C. Tellings - Directeur général AIDE).

[10] ***Adresse***: Rue du Vertbois, 13c à 4000 Liège - Tél.: 04 232 98 62 - Fax: 04 232 98 10 - e-mail: severine.uhoda@cesrw.be (Président: M. J.-C. Vandermeeren).

[11] ***Adresse***: A partir de juillet 2001 - Chaussée de Louvain, 59-63 à 5000 Namur - GSM: 0476 40 06 85 - e-mail: aquawal@euronet.be.

12 intercommunales, 3 régies des eaux, 4 services des eaux, 2 sociétés coopératives à responsabilité limitée[12].

En ce qui concerne ***le secteur de l'épuration***, il regroupe les 8 organismes d'épuration des eaux usées oeuvrant sur le territoire wallon[13].

Ses objectifs sont multiples:
- Assurer une coordination, offrir un lieu de concertation et d'informations entre les producteurs-distributeurs d'eau et les épurateurs en Wallonie et représenter ceux-ci dans les différentes instances régionales, nationales et internationales.
- Par le biais de ses Commissions techniques («Epuration», «Distribution», «Captage, Production et Qualité de l'Eau», «Relations publiques», etc.), AQUAWAL traite tous les problèmes d'actualité et constitue un lieu d'échange privilégié entre des experts et des professionnels en matière d'eau. AQUAWAL constitue un forum permanent pour les professionnels de l'eau en Wallonie.

Son Conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

M. Francis Leroy, Président (IGRETEC)
M. José Stes, 1er Vice-Président (CILE)
Mme Michèle Braun, 2e Vice-Présidente (IBW)
M. Bernard Antoine (AIVE)
M. Pierre Bouhy, (SWDE)
M. Philippe Boury (SWDE)
M. Philippe Brassart (IDEA)
M. Michel Decelle (AQUASAMBRE)
M. Marc Deconinck (SWDE)
M. Christian Dominique (INASEP)
M. Jean Evrard (IPALLE)
M. Alain Gillis (IECBW)
M. Jacques Hellas (SWDE)
M. André Hodiaumont (CILE)
M. Jean-Christophe Lassoie (IDEMLS)
M. Alexandre Mazy (SWDE)
M. Roger Moisse (SWDE)
M. Michel Mouyart (Régie Tournai)
M. Claude Tellings (AIDE)
M. Eric Van Sevenant (AQUASAMBRE)

[12] ***Affiliés - Producteurs-distributeurs d'eau***: AIE, AIEC, AIECE, AIEM, AQUASAMBRE, CILE, ERPE, IDEA, IDEMLS, IDEN, IECBW, IEVT, IGRETEC, INASEP, Régie des Eaux de Chimay, Régie des Eaux de Saint-Vith, Régie des Eaux de Tournai, Service des Eaux de Bastogne, Service des Eaux de La Calamine, Service des Eaux de Malmédy, Service des Eaux de Trois-Ponts et SWDE. Les activités de l'ancienne entreprise régionale de production et d'adduction d'eau (ERPE) sont dorénavant assurées par la SWDE (cf. décr. 17.3.2001).

[13] ***Affiliés - Organismes d'épuration***: AIDE, AIVE, IBW, IDEA, IGRETEC, INASEP, INTERSUD et IPALLE.

Récemment et grâce à l'impulsion insufflée par son précédent Président, Monsieur Alain Gillis (Directeur général de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon - IECBW), AQUAWAL a décidé de mener une politique de communication et de sensibilisation vers le grand public par diverses actions et notamment la promotion des Journées wallonnes de l'Eau qui ont été organisées pour la deuxième année consécutive en partenariat avec le Cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Monsieur Michel Foret.

III. LA SOCIETE DES OPERATEURS WALLONS DE L'EAU (SA SOWE)[14]

La sa SOWE est une société de droit public qui a été constituée le 30 juin 1999.

La société a pour objet:
- de représenter des producteurs, distributeurs et les épurateurs wallons au sein des organes de la SPGE et plus particulièrement au sein du Conseil d'administration par la voie d'une souscription de parts de capital;
- d'informer les opérateurs publics du cycle de l'eau sur les activités de la SPGE (cf. art. 3 des statuts).

La présidence de la sa SOWE est assurée par Monsieur E. Van Sevenant, Directeur général d'AQUASAMBRE[15].

L'actionnariat de la sa SOWE est constitué des sociétés suivantes: la CILE, la SWDE, l'INASEP, l'AIDE, l'AIVE, l'IFCE et ANTHROPIA.

IV. LA SOCIETE DE GESTION DU CYCLE DE L'EAU (ANTHROPIA)[16]

ANTHROPIA a été constituée le 15 septembre 2000 sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

La société a pour objet social toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à:
- la représentation et la défense des membres détenteurs de parts A au sein des organes de la SPGE et plus particulièrement au sein du Conseil d'administration par une opération de souscription de parts de Capital de manière directe ou indirecte;

[14] ***Adresse***: A partir de juillet 2001 - Chaussée de Louvain, 59-63 à 5000 Namur - GSM: 0476 40 06 85.

[15] Le 29.6.2000, la Régie des Eaux de Charleroi et l'Association Intercommunale des Eaux du Bassin de Charleroi (AIEBC) ont fusionné. De cette fusion, est née l'Intercommunale AQUASAMBRE qui a pris la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

[16] ***Adresse***: Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi - Tél.: 071 20 28 11 - Fax: 071 33 42 36.

- la coordination des activités des ses membres;
- la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société (cf. art. 3 des statuts).

ANTHROPIA est constituée de 26 opérateurs[17] qui regroupent aussi bien les organismes d'épuration que des producteurs-distributeurs d'eau oeuvrant dans les provinces du Hainaut, du Brabant wallon et de Namur.

V. L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS, DISTRIBUTEURS ET EPURATEURS D'EAU DES BASSINS MEUSE-RHIN (APDE)[18]

L'APDE a été constituée le 15 janvier 1998 sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE).

Ses membres sont actuellement la SWDE, la CILE, l'INASEP, l'AIVE et l'AIDE.

Les actions de l'APDE sont menées afin:
- d'assurer une présence dans les organismes régionaux tels qu'AQUAWAL, la Commission consultative des Eaux et la SPGE en y défendant les spécificités et préoccupations communales;
- de sensibiliser et de vulgariser les législations;
- de développer des outils d'aide à la décision et à la gestion communale afin de permettre une meilleure adéquation entre les législations de l'eau et de l'aménagement du territoire.

VI. L'INTERCOMMUNALE DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'EAU DU HAINAUT OCCIDENTAL (ICFE)[19]

L'ICFE a été constituée le 26 janvier 2000 sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

La société a pour objet:
- la création d'une structure de coordination des différents acteurs de l'eau en Hainaut Occidental: producteurs, distributeurs et épurateurs;
- la prise de participations dans le capital de sociétés publiques ou privées actives dans le secteur de l'eau dans le respect de l'autonomie indispensable des opérateurs;
- d'assurer directement ou indirectement le financement d'activités du secteur de l'eau pour le compte des associés dans le respect de l'autonomie indispensable des opérateurs;
- de créer des synergies en mettant en commun les moyens techniques et humains dont disposent les différents associés;
- de participer à la gestion du patrimoine hydrique du Hainaut occidental et des grands outils de production ou d'adduction qui y sont liés;
- de représenter les associés communaux directement ou indirectement dans la Société publique de Gestion de l'Eau (cf. art. 3 des statuts).

L'ICFE regroupe toutes les communes[20] du Hainaut occidental, l'IEG Mouscron, IPALLE et la SWDE.

Terminons ce tour d'horizon du secteur de l'eau en soulignant, d'une part, le fait qu'une des principales richesses de la Wallonie réside dans ses ressources en eau que certains n'hésitent pas à qualifier d'«***OR BLEU***»[21] et, d'autre part, en rappelant que le secteur fournit de l'emploi à plus ou moins 4.000 personnes qui oeuvrent quotidiennement en vue d'assurer l'approvisionnement en eau et l'assainissement des eaux usées.

❑

[17] (AQUASAMBRE, IEVT, IECBW, AIENPN, IERS, AIECE, CIDESER, AISDE: composée de AIECE, AIEM, Rochefort et INASEP - Chimay, La Hulpe, Quiévrain, Perwez, Gedinne, Hélécine, IDEA, INASEP, INTERSUD, IBW, IGRETEC, SWDE, AIE, IDEMLS et CIBE).

[18] *Adresse*: Rue du Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 Angleur - Tél.: 04 367 84 11 - Fax: 04 367 29 33.

[19] *Adresse*: Chemin de l'Eau vive, 1 à 7503 Froyennes - Tél.: 069 84 59 88 - Fax: 069 84 51 16.

[20] (Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes, Lessines, Leuze, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Peruwelz, Rumes, Silly, Tournai et sa Régie des Eaux).

[21] Pour rappel, la Wallonie produit annuellement plus de 400 milliards de litres d'eau potable, dont 80 % proviennent des nappes d'eau souterraine et 20 % sont issus des eaux de surface.